



JAPON¹

Etat au 1^{er} janvier 2020

Index

Aperçu des effets de la convention	1	Formule 3 (Redevances) (Traduction française)	8
Imputation forfaitaire d'impôt (cf. Remarque sous ch. IV)	3	Formule 11 (Remboursement) (Traduction française)	10
Formule 1 (Dividendes) (Traduction française)	4	Formule 9 (Pensions etc.)	
Formule 2 (Intérêts) (Traduction française)	6	Formule 17 (Formule complémentaire)	

Aperçu des effets de la convention

I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt japonais		Dégrèvement conventionnel			Remarques voir chiffres
	Désignation	Taux %	de %	à %	Formules	
Dividendes	Income tax	20			formule 1	II 1
– sur participations d'au moins 50 %			entier	0	+ formule 17	II 2
– sur participations d'au moins 10 %			15	5		II 2
– à des institutions de prévoyance			entier	0	+ formule 17	
– autres cas			10	10		
Intérêts	Income tax	20/15			formule 2	II 3
– règle			10/5	10		
– exceptions			entier	0	+ formule 17	II 4
Redevances de licences	Income tax	20	entier	0	formule 3 + formule 17	
Pensions et rentes	Income tax	20	entier	0	formule 9	II 5

II. Particularités

1. D'après le droit national japonais, certains dividendes versés par des sociétés cotées en bourse sont soumis à l'impôt à la source à un taux de 7 % (plus un supplément de 2.1 % = 7.147 %) jusqu'au 31 décembre 2013 et de 15 % (plus un supplément de 2.1 % = 15.315 %) à partir du 1^{er} janvier 2014.

¹ Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.

2. La réduction à 5 %, respectivement 0 %, de l'impôt japonais sur les dividendes ne peut être demandée que par des sociétés (à l'exclusion des sociétés de personnes) qui détiennent, durant la période de six mois avant l'échéance du dividende, au moins 10 %, respectivement 50 %, des voix dans la société qui paie les dividendes.

3. Selon le droit interne japonais, l'impôt à la source japonais prélevé sur les intérêts bancaires et obligataires payés à des non-résidents est de 15 % (plus un supplément de 2.1 % = 15.315 %). Un impôt à la source de 20 % (plus un supplément de 2.1 % = 20.42 %) continue d'être perçu sur les intérêts de prêts selon le droit interne japonais.

4. L'exonération est applicable en particulier aux intérêts de prêts que la Suisse garantit, assure ou finance indirectement, et aux intérêts versés à des banques et assurances, ainsi qu'à des institutions de prévoyance.

5. Aucun dégrèvement pour les pensions provenant d'emploi antérieur au service public du Japon que touche une personne physique de nationalité japonaise, résidente de Suisse. Ce revenu est imposable au Japon.

III. Procédure

1. Dans la règle, le dégrèvement de l'impôt japonais a lieu à la source. Le remboursement n'est prévu que pour les cas, où faute d'une demande de dégrèvement, l'impôt japonais entier a été déduit.

2. Demandes

a) Dégrèvement à la source des dividendes, intérêts et redevances de licences: une demande de dégrèvement pour chaque débiteur doit être présentée avant l'échéance de revenus, la formule 1 devant être utilisée pour les dividendes, la formule 2 pour les intérêts et la formule 3 pour les redevances de licences. Les demandes doivent être adressées en doubles exemplaires directement au débiteur japonais ou à son agent payeur. Les formules peuvent être téléchargées sous <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/dienstleistungen/quellensteuer/japan.html>

Seulement si une exonération totale de l'impôt japonais est demandée, les autorités fiscales cantonales doivent attester que le bénéficiaire est bien un résident de Suisse. Pour ce faire, elles apposent l'attestation directement sur les formules lorsqu'il s'agit de dividendes et d'intérêts, ou produisent une attestation séparée lorsqu'il est question de redevances de licences.

Pour les titres nominatifs et pour les redevances de licences, une nouvelle demande ne doit être présentée à l'occasion de l'échéance suivante que si les indications données dans la demande précédente ont changé; pour les titres au porteur, une demande doit être présentée pour chaque échéance.

Si les dividendes, intérêts ou redevances de licences correspondants sont entièrement exonérés de l'impôt à la source japonais en vertu de la convention contre les doubles impositions, la formule 17 doit être jointe aux demandes de dégrèvement. On accède à cette formule sur le site Internet de l'autorité fiscale japonaise (http://www.nta.go.jp/tetsuzuki/shinsei/annai/joyaku/annai/5320/pdf/tokuten_ch.pdf). La formule 17 permet d'attester que le bénéficiaire des revenus dispose d'un lien suffisamment étroit avec la Suisse.

b) Le dégrèvement à la source des pensions et des rentes doit être demandé à l'aide de la formule 9. On accède à cette formule sur le site Internet de l'autorité fiscale japonaise (<http://www.nta.go.jp/tetsuzuki/shinsei/annai/joyaku/annai/pdf2/258.pdf>). La formule n'a pas besoin d'être attestée par les autorités suisses.

c) Remboursement: Pour les revenus payés sous déduction de l'impôt japonais entier, le remboursement de l'impôt japonais perçu en trop peut être demandé à l'aide de la formule 11; une demande de réduction pour les échéances ultérieures doit être jointe pour les mêmes revenus à la demande de remboursement. La formule peut être téléchargée sous

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/dienstleistungen/quellensteuer/japan.html>

IV. Dégrèvements spéciaux des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation forfaitaire d'impôt (Notice DA-M)

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformationen/merkblätter.html>

FORMULE DE DEMANDE POUR CONVENTION

2 EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU(Dégrèvement de l'impôt japonais sur le
revenu frappant des dividendes)

Voir instructions au verso

Au Directeur du Bureau des impôts du district de _____

1. Convention en matière d'impôts sur le revenu applicableLa Convention en matière d'impôts sur le revenu entre le Japon et
_____ Article _____, Paragraphe _____

-
- Taux applicable ____ %
-
-
- Exonération

2. Détails concernant le bénéficiaire des dividendes

Nom complet		
Personne physique	Domicile ou résidence	(Numéro de téléphone)
	Nationalité	
Société ou autre sujet de droit	Lieu du siège principal	(Numéro de téléphone)
	Lieu où la société a été constituée ou organisée	
	Lieu où les affaires sont dirigées ou contrôlées	(Numéro de téléphone)
Pays où le bénéficiaire est imposable en tant que résident sur les dividendes mentionnées sous ch. 4 ci-dessous et lieu où il doit payer l'impôt		
Établissement stable au Japon <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom	
	Adresse	(Numéro de téléphone)
Si „oui“ précisez:		Détails de l'activité

3. Détails concernant le débiteur des dividendes

(1) Nom complet	
(2) Lieu du siège principal	(Numéro de téléphone)
(3) Nombre d'actions avec droit de vote émises (note 6)	

4. Détails des dividendes reçus du débiteur et auxquels la Convention mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus est applicable (note 7)

Nature du capital	Description	Nom du détenteur du capital (note 8)	Numéro d'enregistrement	Date d'acquisition du capital
<input type="checkbox"/> Actions <input type="checkbox"/> Parts de fonds de placement				
Proportion du capital	Dont proportion des actions ayant droit de vote	Date d'échéance du paiement	Montant des dividendes	

5. Divers (note 9)

--

(Traduction)

En accord avec les dispositions de l'Ordonnance ministérielle concernant l'exécution de la loi relative aux mesures spéciales de la loi sur l'impôt sur le revenu, de la loi sur l'impôt sur les sociétés et de la loi sur l'impôt local pour la mise en vigueur des conventions en matière d'impôts sur le revenu, je soumetts la présente formule de demande dans la conviction que les dispositions de la Convention en matière d'impôts sur le revenu mentionnée au chiffre 1 ci-dessus sont applicables aux dividendes mentionnés au chiffre 4 ci-dessus et je déclare également par la présente que les données ci-dessus sont, selon ma conscience et mon intime conviction, correctes et complètes.

Date _____ Signature du bénéficiaire des dividendes ou de son représentant _____

6. Confirmation de l'autorité compétente (note 10)

Je confirme que le requérant est une personne résidente au sens de l'article _____ paragraphe _____ de la Convention en matière d'impôts sur le revenu entre le Japon et _____.

Date _____ Signature _____

Détails concernant le représentant; si cette formule a été remplie et soumise par le représentant, remplir les colonnes suivantes.

Qualité du représentant au Japon	Nom complet	(Numéro de téléphone)	Nom du Bureau des impôts où le représentant fiscal est enregistré
<input type="checkbox"/> Représentant fiscal	Domicile (Résidence ou séjour)		
<input type="checkbox"/> Autre représentant			(Bureau des impôts)

* „Représentant fiscal“ désigne une personne qui est engagée par le contribuable et enregistrée auprès du Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le contribuable doit payer ses impôts, de manière à ce que ce représentant puisse procéder aux formalités nécessaires concernant les impôts nationaux japonais, telles que la préparation des déclarations des demandes, des réclamations, le paiement des impôts, etc. conformément aux dispositions de la loi générale sur les impôts nationaux.

Instructions

Présentation de la formule

1. La présente formule doit être utilisée par le bénéficiaire des dividendes en demandant le dégrèvement de l'impôt japonais sur le revenu conformément aux dispositions de la Convention en matière d'impôts sur le revenu.
2. La présente formule doit être remplie séparément pour chaque débiteur des dividendes.
3. La présente formule doit être présentée en double exemplaire au débiteur des dividendes qui doit déposer l'original chez le Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le débiteur réside, le plus tard le jour précédant la mise en paiement des dividendes. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'intervient une modification quelconque dans les données de la présente formule. Toutefois, dans le cas de dividendes provenant d'actions au porteur, la présente formule doit être présentée en double exemplaire au moment de chaque paiement de ces dividendes.
4. Un représentant autre qu'un représentant fiscal doit joindre une procuration accompagnée de sa traduction japonais.

Pour remplir la formule

5. Cocher et remplir les secteurs applicables.
6. La colonne (3) du chiffre 3 doit être remplie si le bénéficiaire des dividendes possède au moins 10 % du nombre total des actions ayant droit de vote émises par le débiteur de ces dividendes.
7. Inscrire dans la colonne 4 les dividendes qui ne sont pas imputables à un établissement stable du bénéficiaire situé au Japon (de tels dividendes en tant qu'ils ne sont pas comptabilisés dans les livres de l'établissement stable).
8. Inscrire sous la rubrique „Nom du détenteur du capital“ de la colonne 4 le nom enregistré du propriétaire des actions en question. Si le nom enregistré est différent du nom du bénéficiaire des dividendes, joindre l'attestation émise par le détenteur (société nommée) précisant que le propriétaire effectif de ces actions est bien le bénéficiaire indiqué dans la colonne 2, accompagnée de sa traduction en japonais, et indiquant pourquoi les actions sont enregistrées au nom d'une personne autre que les bénéficiaires effectifs.
9. Inscrire dans la colonne 5 le détail des conditions prévues dans les dispositions topiques de la convention
10. Si les dividendes sont exonérées d'impôt selon les prescriptions de la Convention, la confirmation sous la chiffre 6 doit être remplie avant que la formule est envoyée au débiteur des dividendes.

En cas de nécessité le requérant peut être invité à fournir des informations complémentaires de manière à pouvoir décider si le dégrèvement conventionnel peut être accordé ou non.

**FORMULE DE DEMANDE POUR CONVENTION
EN MATIERE D'IMPÔTS SUR LE REVENU**

(Dégrèvement de l'impôt japonais sur le
revenu frappant les intérêts)
Voir instructions au verso

Au Directeur du Bureau des impôts du district de _____

1. Convention en matière d'impôts sur le revenu applicable

La Convention en matière d'impôt sur le revenu entre le Japon et
_____ Article _____, Paragraphe _____

- Taux applicable _____ %
 Exonération

2. Détails concernant le bénéficiaire des intérêts

Nom complet		
Personne physique	Domicile ou résidence	(Numéro de téléphone)
	Nationalité	
Société ou autre sujet de droit	Lieu du siège principal	(Numéro de téléphone)
	Lieu où la société a été constituée ou organisée	
	Lieu où les affaires sont dirigées ou contrôlées	(Numéro de téléphone)
Pays où le bénéficiaire est imposable en tant que résident sur les intérêts mentionnées sous ch. 4 ci-dessous et lieu où il doit payer l'impôt		
Etablissement stable au Japon <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom	
	Adresse	(Numéro de téléphone)
	Détails de l'activité	
Si „oui“ précisez:		

3. Détails concernant le débiteur des intérêts

Nom complet		
Domicile (résidence) ou lieu du siège principal (bureau)		(Numéro de téléphone)
Etablissement stable au Japon <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom	(Détails de l'activité)
	Adresse	(Numéro de téléphone)
Si „oui“, précisez:		

4. Détails des intérêts reçus du débiteur et auxquels la Convention mentionnée sous ch. 1 ci-dessus est applicable (note 6)

- Nature du capital Obligations avec ou sans garantie Fonds de placement en obligations Dépôts ou avoirs provenant de placements conjoints Prêts Autres

(1) En cas d'intérêts provenant de titres

Descriptions des titres	Nom du détenteur des titres (note 7)	Numéro d'enregistrement	Date d'acquisition des titres
Valeur nominale des titres	Nombre des titres	Date d'échéance du paiement	Montant des intérêts

(2) En cas d'autres intérêts

Contenu du contrat en vertu duquel les intérêts sont payés	Date du contrat	Durée du contrat	Montant du capital	Date d'échéance du paiement	Montant des intérêts

5. Divers (note 8)

--

En accord avec les dispositions de l'Ordonnance ministérielle concernant l'exécution de la loi relative aux mesures spéciales de la loi sur l'impôt sur le revenu, de la loi sur l'impôt sur les sociétés et de la loi sur l'impôt local pour la mise en vigueur des conventions en matière d'impôts sur le revenu, je sou mets la présente formule de demande dans la conviction que les dispositions de la Convention en matière d'impôts sur le revenu mentionnée au chiffre 1 ci-dessus sont applicables aux intérêts mentionnés au chiffre 4 ci-dessus et je déclare également par la présente que les données ci-dessus sont, selon ma conscience et mon intime conviction, correctes et complètes.

Date _____ Signature du bénéficiaire des intérêts ou de son représentant _____

Détails concernant le représentant; si cette formule a été remplie et soumise par le représentant, remplir les colonnes suivantes.

Qualité du représentant au Japon	Nom complet		Nom du Bureau des impôts où le représentant fiscal est enregistré
<input type="checkbox"/> Représentant fiscal	Domicile (Résidence ou séjour)	(Numéro de téléphone)	(Bureau des impôts)
<input type="checkbox"/> Autre représentant			

* „Représentant fiscal“ désigne une personne qui est engagée par le contribuable et enregistrée auprès du Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le contribuable doit payer ses impôts, de manière à ce que ce représentant puisse procéder aux formalités nécessaires concernant les impôts nationaux japonais, telles que la préparation des déclarations des demandes, des réclamations, le paiement des impôts, etc. conformément aux dispositions de la loi générale sur les impôts nationaux.

Instructions

Présentation de la formule

1. La présente formule doit être utilisée par le bénéficiaire des intérêts en demandant le dégrèvement de l'impôt japonais sur le revenu conformément aux dispositions de la Convention en matière d'impôts sur le revenu.
2. La présente formule doit être remplie séparément pour chaque débiteur des intérêts.
3. La présente formule doit être présentée en double exemplaire au débiteur des intérêts qui doit déposer l'original chez le Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le débiteur réside, le plus tard le jour précédant la mise en paiement des intérêts. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'intervient une modification quelconque dans les données de la présente formule. Toutefois, dans le cas de intérêts provenant d'obligations au porteur, la présente formule doit être présentée en double exemplaire au moment de chaque paiement de ces intérêts.
4. Un représentant autre qu'un représentant fiscal doit joindre une procuration accompagnée de sa traduction japonais.

Pour remplir la formule

5. Cocher et remplir les secteurs applicables.
6. Inscrire dans la colonne 4 les intérêts qui ne sont pas imputables à un établissement stable du bénéficiaire situé au Japon (de tels intérêts en tant qu'ils ne sont pas comptabilisés dans les livres de l'établissement stable).
7. Inscrire sous la rubrique „Nom du détenteur des titres“ de la colonne 4 le nom enregistré du propriétaire des actions en question. Si le nom enregistré est différent du nom du bénéficiaire des intérêts, joindre l'attestation émise par le détenteur (société nominée) précisant que le propriétaire effectif de ces titres est bien le bénéficiaire indiqué dans la colonne 2, accompagnée de sa traduction en japonais, et indiquant pourquoi les titres sont enregistrés au nom d'une personne autre que le bénéficiaire effectif.
8. Inscrire dans la colonne 5 le détail des conditions prévues dans les dispositions topiques de la convention.

....

En cas de nécessité le requérant peut être invité à fournir des informations complémentaires de manière à pouvoir décider si le dégrèvement conventionnel peut être accordé ou non.

**FORMULE DE DEMANDE POUR CONVENTION
EN MATIERE D'IMPÔTS SUR LE REVENU**

(Dégrèvement de l'impôt japonais sur le
revenu frappant les redevances de licences)
Voir instructions au verso

Au Directeur du Bureau des impôts du district de _____

1. Convention en matière d'impôts sur le revenu applicable

La Convention en matière d'impôt sur le revenu entre le Japon et
_____ Article _____, Paragraphe _____

- Taux applicable _____ %
 Exonération

2. Détails concernant le bénéficiaire des redevances de licences

Nom complet		
Personne physique	Domicile ou résidence	(Numéro de téléphone)
	Nationalité	
Société ou autre sujet de droit	Lieu du siège principal	(Numéro de téléphone)
	Lieu où la société a été constituée ou organisée	
	Lieu où les affaires sont dirigées ou contrôlées	(Numéro de téléphone)
Pays où le bénéficiaire est imposable en tant que résident sur les redevances de licences mentionnées sous ch. 4 ci-dessous et lieu où il doit payer l'impôt		
Établissement stable au Japon <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom	
	Adresse	(Numéro de téléphone)
Si „oui“ précisez:		Détails de l'activité

3. Détails concernant le débiteur des redevances de licences

Nom complet		
Domicile (résidence) ou lieu du siège principal (bureau)		(Numéro de téléphone)
Établissement stable au Japon <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom	(Détails de l'activité)
	Adresse	(Numéro de téléphone)
Si „oui“, précisez:		

4. Détails des redevances reçues du débiteur et auxquelles la Convention mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus est applicable (note 6)

Description des redevances	Date du contrat	Durée du contrat	Méthode de calcul des redevances	Date d'échéance du paiement	Montant des redevances

5. Divers (note 7)

--

(Traduction)

En accord avec les dispositions de l'Ordonnance ministérielle concernant l'exécution de la loi relative aux mesures spéciales de la loi sur l'impôt sur le revenu, de la loi sur l'impôt sur les sociétés et de la loi sur l'impôt local pour la mise en vigueur des conventions en matière d'impôts sur le revenu, je sou mets la présente formule de demande dans la conviction que les dispositions de la Convention en matière d'impôts sur le revenu mentionnée au chiffre 1 ci-dessus sont applicables aux redevances de licences mentionnés au chiffre 4 ci-dessus et je déclare également par la présente que les données ci-dessus sont, selon ma conscience et mon intime conviction, correctes et complètes.

Date _____

Signature du bénéficiaire des redevances de licences
ou de son représentant _____

○ Détails concernant le représentant; si cette formule a été remplie et soumise par le représentant, remplir les colonnes suivantes.

Qualité du représentant au Japon	Nom complet		Nom du Bureau des impôts où le représentant fiscal est enregistré
<input type="checkbox"/> Représentant fiscal	Domicile (Résidence ou séjour)	(Numéro de téléphone)	
<input type="checkbox"/> Autre représentant			(Bureau des impôts)

* „Représentant fiscal“ désigne une personne qui est engagée par le contribuable et enregistrée auprès du Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le contribuable doit payer ses impôts, de manière à ce que ce représentant puisse procéder aux formalités nécessaires concernant les impôts nationaux japonais, telles que la préparation des déclarations des demandes, des réclamations, le paiement des impôts, etc. conformément aux dispositions de la loi générale sur les impôts nationaux.

Instructions

Présentation de la formule

1. La présente formule doit être utilisée par le bénéficiaire des redevances de licences en demandant le dégrèvement de l'impôt japonais sur le revenu conformément aux dispositions de la Convention en matière d'impôts sur le revenu.
2. La présente formule doit être remplie séparément pour chaque débiteur des redevances de licences.
3. La présente formule doit être présentée en double exemplaire au débiteur des redevances de licences qui doit déposer l'original chez le Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le débiteur réside, le plus tard le jour précédant la mise en paiement des redevances de licences. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'intervient une modification quelconque dans les données de la présente formule.
4. Un représentant autre qu'un représentant fiscal doit joindre une procuration accompagnée de sa traduction japonais.

Pour remplir la formule

5. Cocher et remplir les secteurs applicables.
6. Inscrire dans la colonne 4 les redevances de licences qui ne sont pas imputables à un établissement stable du bénéficiaire situé au Japon (de telles redevances de licences en tant qu'elles ne sont pas comptabilisés dans les livres de l'établissement stable). En ce qui concerne les gains provenant de l'aliénation de brevets, droits d'auteur, etc. qui sont imposés comme des redevances de licences en vertu de la convention, indiquer au ch. 4 notamment la date du terme du contrat, la date d'échéance du versement et le montant du produit.
7. Inscrire dans la colonne 5 le détail des conditions prévues dans les dispositions topiques de la convention.

....

En cas de nécessité le requérant peut être invité à fournir des informations complémentaires de manière à pouvoir décider si le dégrèvement conventionnel peut être accordé ou non.

**FORMULE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE
L'IMPOT A LA SOURCE PAYE EN TROP ET PRELEVE SUR
D'AUTRES RENDEMENTS QUE LE REMBOURSEMENT DE
TITRES ET LES REMUNERATIONS TIREES D'UNE ACTIVITE
PERSONNELLE EXERCEE PAR UN ARTISTE OU UN SPORTIF
D'APRES UNE CONVENTION DE DOUBLE IMPOSITION**

Voir instructions au verso

Au Directeur du Bureau des impôts du district de _____

1. Détails concernant la personne demandant le remboursement (bénéficiaire du revenu)

Nom complet	
Domicile (résidence) ou lieu du siège principal	(Numéro de téléphone)

2. Détails concernant le remboursement

- (1) Nature du remboursement demandé; (cochez la case voulue ci-dessous (Note 5).)

Ordonnance ministérielle concernant l'exécution de la loi relative aux mesures spéciales de la loi sur l'impôt sur le revenu, de la loi sur l'impôt sur les sociétés et de la loi sur l'impôt local pour la mise en vigueur des conventions en matière d'impôts sur le revenu, paragraphe 1 de l'article 15

Sous-paragr. 1 Remboursement d'après le sous-paragraphe correspondant
 Sous-paragr. 3
 Sous-paragr. 6

- (2) Montant du remboursement demandé

- (3) Choix du lieu de réception du remboursement; (cochez la case voulue ci-dessous)

Réception au Japon - Si vous faites ce choix, remplissez les rubriques suivantes pour le lieu de réception du remboursement:

- A Si le bénéficiaire désire recevoir le remboursement via son compte bancaire

_____ Banque _____ Filiale _____ Numéro de compte _____ Nom

- B Si le bénéficiaire désire recevoir le remboursement par son office postal

(Si le bénéficiaire souhaite recevoir le remboursement via la procédure ordinaire de transfert de dépôt)

_____ Office de poste (_____ Numéro de compte _____ Nom)

Réception en dehors du Japon..... Dans ce cas, le remboursement sera fait directement au bénéficiaire ou à son représentant.

3. Détails concernant le débiteur qui a procédé à la retenue de l'impôt sur le revenu à rembourser

Nom complet	
Domicile (résidence) ou lieu du siège (bureau) principal	(Numéro de téléphone)

4. Éléments à attester par le débiteur

(1) Nature du revenu	(2) Date d'échéance du paiement	(3) Montant payé	(4) Retenue à la source sur (3)	(5) Date du paiement de (4)	(6) Montant de l'impôt à retenir d'après la Convention fiscale	Montant à rembourser (4) - (6)
	yen	yen			yen	yen

Je certifie par la présente que l'impôt a bien été retenu comme indiqué ci-dessus.

Date _____ Signature du débiteur du revenu _____

En accord avec les dispositions de l'Ordonnance ministérielle concernant l'exécution de la loi relative aux mesures spéciales de la loi sur l'impôt sur le revenu, de la loi sur l'impôt sur les sociétés et de la loi sur l'impôt local pour la mise en vigueur des Conventions en matière d'impôts sur le revenu, je demande par la présente le remboursement de l'impôt retenu sur le revenu désigné sous chiffre 4 ci-dessus auquel le sous-paragraphe _____ de l'article _____ de la Convention en matière d'impôts sur le revenu entre le Japon et _____ est applicable et je déclare également par la présente que les données ci-dessus sont, selon ma conscience et mon intime conviction, correctes et complètes.

Date _____ Signature du requérant ou de son représentant _____

Détails concernant le représentant; si cette formule a été remplie et soumise par le représentant, remplir les colonnes suivantes.

Qualité du représentant au Japon	Nom complet		Nom du Bureau des impôts où le représentant fiscal est enregistré
<input type="checkbox"/> Représentant fiscal*	Domicile	(Numéro de téléphone)	
<input type="checkbox"/> Autre représentant	(Résidence ou séjour)		(Bureau d'impôts)

* L'expression „représentant fiscal“ est expliqué au verso de la „Formule de demande pour Convention en matière d'impôts sur le revenu“.

Instructions

Présentation de la formule

1. La présente formule doit être préparée séparément pour chaque débiteur du revenu qui a retenu l'impôt qui doit être remboursé.
2. Présentez la formule en double exemplaire au débiteur du revenu en question, accompagnée de la „Formule de demande pour Convention en matière d'impôts sur le revenu“ (Formules 1 à 3 et 6 à 10) préparée en double exemplaire pour l'exécution de la Convention en matière d'impôts sur le revenu pour le revenu mentionné sous chiffre 1 ci-dessus. Le débiteur du revenu doit attester les éléments figurant sous chiffre 4 de la présente formule et ensuite déposer l'original de chaque formule auprès du Directeur du Bureau des impôts de district du lieu où le débiteur est domicilié.
3. Un représentant autre que le représentant fiscal doit joindre une procuration accompagnée de sa traduction en japonais.
4. Les requérants qui désirent recevoir le remboursement par l'intermédiaire d'un représentant doivent le préciser sur cette formule. Si le représentant est un représentant fiscal, une procuration et une attestation de la signature ou du sceau du requérant (bénéficiaire du revenu) doivent être jointes accompagnées de leurs traductions en japonais.

Pour remplir la formule

5. Les variantes des dispositions mentionnées sous chiffre 2 (1) de la présente formule sont les suivantes:
 - Sous-paragr. 1 Pour le remboursement de l'impôt sur les salaires ou autres rémunérations pour des services personnels ayant droit aux avantages de la Convention en matière d'impôts sur le revenu retenu à la source en raison de l'absence d'une „Formule de demande pour Convention en matière d'impôts sur le revenu“ parce qu'il y a plus de deux débiteurs du revenu.
 - Sous-paragr. 3 Pour le remboursement de l'impôt sur le revenu ayant droit aux avantages de la Convention en matière d'impôts sur le revenu qui a été retenu en raison de l'absence d'une „Formule de demande pour Convention en matière d'impôts sur le revenu“, dans un cas différent de celui qui a été mentionnée ci-dessus.
 - Sous-paragr. 6 Pour le remboursement de l'impôt retenu sur un revenu payé avant l'entrée en vigueur de la convention en matière d'impôts sur le revenu, lorsque la Convention a été applicable avec effet rétroactif.